

famille demanda à l'hôpital le corps de leur malheureux parent pour l'inhumer.

— Nous ne pouvons, lui répondit-on, donner le permis d'inhumer ; adressez-vous à la préfecture de police.

M. T... s'adressa donc à la préfecture, où il lui fut répondu que le permis ne peut être délivré qu'« au lieu même de l'accident. » M. T... se précipite à Chelles et demande au maire de lui délivrer le permis d'inhumer. « Cela m'étonne, monsieur, qu'on vous ait adressé à moi, car c'est du ressort de la brigade de gendarmerie. » M. T... s'arme de patience et s'adressant au bon gendarme, le presse de lui donner le permis. Le cadavre attend depuis quatre jours.

— Hélas ! Monsieur, ceci ne nous regarde pas ; peut-être en vous adressant à la brigade de Gagny, vous le délivrera-t-elle.

M. T... part pour Gagny, fait sa demande.

— Monsieur, nous ne pouvons délivrer un permis d'inhumer en la circonstance ; adressez-vous au Parquet de Meaux.

M. T... commence à désespérer ! ... Il part pour Meaux et parle au magistrat :

— Monsieur, je vous prie d'agir, car voici le sixième jour depuis le décès.

— Soyez sans crainte, monsieur, nous aviserons !

Le septième jour, courses nombreuses à l'hôpital... rien ne venait... ; le huitième jour, un substitut cravaté de blanc se présente, délégué par le Parquet... pour interroger la victime !!

— Ceci est impossible, monsieur, vu son état !

— J'ai l'ordre de n'agir qu'après interrogatoire.

— Mais il est mort depuis huit jours ! ...

— Alors, cela ne me regarde pas du tout : adressez-vous au commissaire de police du quartier.

Et voilà comment, le neuvième jour, le cadavre du malheureux put être inhumé.

Si l'Europe nous envie toujours une pareille administration, on pourrait la lui céder pour ce qu'elle vaut.

(*La Croix*, 4 octobre 1902.)

La mauvaise humeur des autres ne doit jamais nous en donner ; c'est comme si on se noircissait le teint, parce qu'on rencontre un nègre.

RÉSOLUTIONS

1. L'éducation « à notre avancement nous nous inscrivons dans ces institutions françaises, et nous entendons à envoyer leurs études classiques dans cette fédération soumise à la réglementation, et nous engageons dans cette fédération le permettent pas, à recruter de nouveaux au mal grandissant les sociétés étrangères.
3. Nos compatriotes de l'élément français succès de la naturalisation donc urgent que nous prenions l'initiative d'arrêter le développement de naturalisations franco-américaines.
4. Nous engageons les sociétés françaises et dramatiques la langue sera de plus en plus dans toute sa pureté.
5. L'organisation de Springfield, est sans cesse à désirer. Il est de l'Etat, où les com